

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absente excusée : Madame GONNET

Convocation et affichage : 21/01/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : PROJET AIRE MULTI-SPORTS : DEVIS

Monsieur le Maire rappelle ce projet. Il précise que deux sortes d'entreprises ont été contactées : les premières réalisent la plateforme où se situera l'aire multi-sports, le chemin d'accès accessible aux personnes à mobilité réduite et les clôtures, les deuxièmes fournissent le matériel et réalisent la pose du complexe sportif.

Monsieur le Maire propose de choisir aujourd'hui l'entreprise qui fournit le matériel et réalise la pose du complexe sportif vu les délais demandés par les entreprises pour fournir le matériel.

Il propose de choisir l'entreprise TRANSALP qui propose un projet adapté aux dimensions du terrain.

Le montant du devis est de 38 944,75 €HT.

En ce qui concerne les travaux de terrassement une consultation est lancée. Le choix de l'entreprise se fera mi-février.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- choisit l'entreprise TRANSALP et valide le devis pour un montant de 38 944.75 HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 28 janvier 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

